

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N°9 – Lundi 21 novembre 2022

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL, Michel CHASSANG, Jean-François DELFRAISSY, Cynthia FLEURY, Benoît GARCIA, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

Membres excusés : Hélène LANDEMORE.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, lundi 21 novembre, sous la présidence de Mme Claire THOURY, et a statué sur les points suivants :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISION

Le Comité de gouvernance a adopté le relevé de décision du 15 novembre, pour publication sur le site internet du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

POINT SUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES CITOYENS AVEC PRESENTATION DU LIVRET D'ACCUEIL ET DE LA CHARTE

Le sous-groupe du Comité de gouvernance dédié à l'accueil des citoyens a présenté aux membres un premier projet de charte de participation des conventionnels aux travaux du CESE. Ce document a pour objet d'explicitier les engagements respectifs du CESE et des participants recrutés, notamment pour ce qui concerne l'indemnisation, le régime d'absence, les règles de comportement ou encore le droit à l'image et le respect des données personnelles.

À la suite de nombreux échanges, notamment autour de la notion de réciprocité des engagements, les membres ont décidé qu'il était nécessaire d'y faire figurer un ensemble de principes généraux. Ils ont ainsi particulièrement insisté sur le principe d'autonomie et d'indépendance des panélistes dans l'accomplissement de leur mission.

Le Comité de gouvernance a également rappelé les obligations du CESE à l'égard des panélistes, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement de ces derniers.

La relation des participants avec les médias a également fait l'objet de discussions. Les membres ont rappelé à cette occasion leur attachement à la fois au principe de libre expression et au respect de la confidentialité de certains temps délibératifs. Ils se sont entendus sur la nécessité d'accompagner les citoyens dans cet apprentissage.

Un projet de livret d'accueil a ensuite fait l'objet de discussion dans la mesure où ce livret doit permettre de centraliser les informations, tant de fond que pratiques, utiles aux panélistes, mais sans générer de redondances avec la charte liant chacune et chacun d'entre eux et le CESE.

PRESENTATION DU PROTOCOLE D'ANIMATION DES DEUX PREMIERES SESSIONS

Le Comité de gouvernance a reçu les prestataires retenus pour une présentation du protocole d'animation des deux premières sessions de décembre de la Convention.

Celui-ci s'articule autour de 5 grands principes directeurs : le principe d'accessibilité ; la prise en compte de la charge mentale ; la libre expression des points de vue de tous sans écrasement par le groupe ; l'expression des dissensus ; l'adaptabilité et la modularité de l'animation.

Il s'en est ensuivi un échange avec les membres du Comité de gouvernance. Ceux-ci ont réaffirmé leur attachement à un débat serein et de qualité : quoique favorable à l'expression de tous les points de vue, le Comité de gouvernance souhaite éviter une polarisation trop rapide du débat, notamment dans le choix des premières auditions. La présentation du sujet par des acteurs de terrain de différentes spécialités sera donc privilégiée.

ARBITRAGE D'URGENCE RELATIF AU RECRUTEMENT DES CITOYENS PAR TIRAGE AU SORT

Compte tenu de la difficulté de recruter certains profils, comme les plus jeunes et les moins qualifiés, et des contraintes de temps, le Comité de gouvernance, sur proposition du prestataire en charge du tirage au sort, a décidé de compléter sa méthode de recrutement en proposant un questionnaire de pré-recrutement en ligne auprès du panel Toluna-Harris Interactive afin de permettre aux membres du panel intéressés de se signaler.